

Image not found or type unknown



Information sur la nouvelle loi grl

Par **christopherbar**, le **15/04/2009** à **11:06**

Bonjour, rn en ce moment je fait des démarches pour louer . A chaques dossiers déposer dans les agences immobilière on nous demande un garant.rnMoi mon employeur cotise au 1% j'ai donc le locapass. Ma mère se porte garant mais sa situation est un peu bancal dirais je (après un accident de travail récemment elle est a temps partiel et elle est proche de la retraite) donc si je pouvais je préférerais la laisser en dehors de mes démarches.rnQuestion: selon un agent immobilier que nous avons vue, avec la nouvelle loi , [s]elle nous a demandé aucun garant [/s]car maintenant c est l'état qui se porte garant après étude du dossier. rnJe me dis c est une aubaine pour moi, sauf que certaines agences nous demande quand même un garant physique , d'autres, refuse le loca pass, alors que faire?